

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 25 février 2025

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Paul Euzière

Conseiller municipal

Président du groupe

« Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Ce **rapport d'orientation budgétaire** présente une situation financière marquée par un effort de désendettement notable puisque nous passerions en termes de dette brute de 101 millions en 2014 à 76 millions en 2024, montant qui se maintiendrait jusqu'en 2027 pour baisser ensuite.

Cependant ces chiffres ne doivent pas faire illusion car l'évolution de l'Épargne nette de la commune entre 2024 et 2025 que vous prévoyez montre **une détérioration significative de la situation financière.**

En **2024**, nous avons une **Épargne nette négative de -400 000 €.**

Pour **2025**, le Document d'Orientation Budgétaire prévoit une Épargne nette négative de **-1,4 million €.**

C'est-à-dire **une Épargne nette négative trois fois supérieure en 2025 à ce qu'elle a été en 2024.**

Or, l'Épargne nette est un indicateur essentiel de la santé financière d'une collectivité puisqu'elle mesure son excédent de ressources et donc sa capacité à financer ses investissements.

On risque donc de devoir emprunter davantage pour financer les besoins et les projets en cours.

Rappelons qu'à **Grasse**, la municipalité a consacré pour les équipements : en 2023 (derniers chiffres officiels publiés par le Ministère des Finances) **282 € par habitant contre 395 €/h** pour la moyenne des villes de la même strate.

Nous consacrons aux équipements publics communaux 71% de ce que leur consacrent les villes de même importance.

Ces chiffres montrent que l'on consacre des sommes très insuffisantes à l'entretien des équipements et de la voirie existants, que l'on est loin d'investir ce qu'il faudrait dans les nouveaux équipements qui seraient nécessaires à une ville de 48 000 habitants.

Nous avons dit que les chiffres du désendettement ne doivent pas faire illusion, d'une part pour les raisons que nous venons de donner d'une insuffisance d'investissements dans l'entretien et la création de nouveaux équipements, mais aussi parce qu'il va nous falloir emprunter d'une façon ou l'autre pour réaliser diverses opérations qui se chiffrent en dizaines de millions d'€, par exemple, la nouvelle version de **la ZAC Martelly** en commençant par l'ex Garage Rolland.

Le coût de la réhabilitation/reconstruction du garage a été évalué à **plus de 10 millions €** qui vont être financés par la SPL « Pays de Grasse Développement » qui, pour faire face, devra **emprunter en partie ou en totalité la somme.**

La SPL transfèrera ensuite l'opération et le montage financier afférent à la Régie municipale des Parkings qui héritera donc des biens et des emprunts.

Dans les deux cas, il y aura des emprunts et un endettement -lourd- (garantis par la Ville) qui ne figureront pas dans l'état officiel de la dette communale mais qui pourtant participent de l'endettement de Grasse.

Il est indiqué dans le document du D.O.B. (p.92) que le total des investissements pour la Ville de 2025 à 2029 serait de 5 455 000 € pour la ZAC Martelly.

Cette somme est **totalemment sous-évaluée.**

5,4 millions, c'est 1 million de plus que ce que la SPL a payé (4,2 millions) -en empruntant- pour le seul Garage Rolland- dont, je viens de le rappeler, la réhabilitation est chiffrée à plus de 10 millions !

Sous-évaluation pour la ZAC Martelly, **sous-évaluation aussi pour l'opération immobilière 3 F Sud à la Blaquièrre** où, rappelons-le il s'agit de passer de 542 logements à 730, avec pour cela la nécessité pour l'opérateur immobilier d'acquérir les parcelles sur lesquelles sont construites l'école maternelle, l'école élémentaire et la crèche (qui sont en parfait état) et de les détruire pour ensuite les reconstruire aux frais des Grassois.

Evidemment, mais faut-il le rappeler, **nous sommes opposés à cette opération dont les habitants et les Grassois auront à payer une facture que personne aujourd'hui n'est en capacité d'évaluer.**

Vous chiffrez cette opération : dont la reconstruction des deux écoles et de la crèche à 11,4 millions €. **11,4 millions en tout et pour tout de participation communale à ce gigantesque projet**

immobilier.

Mais qui pourrait croire une telle fable ?

On annonce des projets en sous-évaluant leurs coûts qui, indépendamment de leur pertinence, ne pourront pas être réalisés sauf à ré-endetter dramatiquement Grasse.

A la lecture des choix budgétaires proposés, nous constatons un manque d'ambition sociale et écologique qui fragilisera encore plus notre ville à moyen terme.

Le rapport met en avant la **baisse de l'endettement** qui est, en l'occurrence, un désendettement fragile parce que reposant sur une insuffisance de moyens financiers consacrés aux investissements et aussi sur un transfert à d'autres entités qui ont un budget autonome. Ce qui ne permet pas d'avoir une vision réelle de la situation financière de la Ville.

Comme notre groupe l'a exprimé maintes fois ici même par la voix de Magali Conesa, **la priorité donnée au désendettement ne doit pas se faire au détriment des équipements déjà manquants ni des besoins sociaux croissants.**

Loin d'un simple exercice d'**équilibre comptable**, un budget doit être un outil politique au service du bien commun.

La politique d'investissement est aussi insuffisante face aux enjeux climatiques

Nous traversons une **crise écologique majeure**, et les collectivités locales ont un rôle clé à jouer.

Or, ce document évoque peu d'investissements ambitieux pour la transition énergétique et l'adaptation au réchauffement climatique.

- **Peut-on se satisfaire de la future couverture photovoltaïque du parking du Stade Jean Girard** en matière d'énergie renouvelables ?

Nous avons beaucoup de retard dans ce domaine et il serait pertinent d'élaborer **un plan de développement des équipements photovoltaïques sur les toits de tous les bâtiments communaux et équipements publics** (hors PSMV évidemment).

Ce qui nous permettrait aussi de réduire fortement notre facture d'électricité.

- Notre groupe a proposé lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2024, que la Ville s'oriente vers la mise en place d'un « **Eclairage intelligent** », comme cela existe déjà dans de nombreuses communes de France et d'Europe.

Avec ce dispositif qui permet **un pilotage de l'Eclairage public avec des lampadaires équipés de capteurs de mouvement et de luminosité**, on peut ajuster automatiquement l'intensité lumineuse en fonction du trafic piétonnier et routier.

Avec l'Eclairage intelligent, on réduit la consommation d'électricité et donc la facture de l'Eclairage publique et on réduit la pollution lumineuse qui est un facteur de perturbation pour

de nombreuses espèces.

- Toujours au chapitre de la réduction des dépenses d'énergie, nous avons demandé, à plusieurs reprises, **une évaluation du coût de fonctionnement de la Médiathèque**. Si le document du DOB qui nous est présenté revient sur son inauguration en 2022, il ne comporte aucune indication globale ou détaillée de son coût de fonctionnement. Il serait nécessaire que ces éléments (détaillés : avec le coût en personnel, en fluides et entretien) soient portés à la connaissance du conseil municipal et des Grassois.
- La loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) impose une réflexion sérieuse sur l'usage du foncier, pourtant le rapport ne propose **aucune politique structurante** pour lutter contre la vacance des logements et **favoriser la rénovation plutôt que l'expansion urbaine**. **Favoriser la rénovation plutôt que l'expansion urbaine**, c'est la logique qui a finalement prévalu, non sans d'âpres débats, pour la ZAC Martelly ; mais qui est complètement ignorée, ou plutôt inversée dans le projet immobilier 3F Sud à la Blaquièrre.

On ne peut pas, en matière de défense de l'environnement, de la qualité de la vie et de santé publique, se contenter de simples ajustements techniques et de coup par coup.

Il faut un **investissement massif et cohérent** dans le cadre de **programmes écologiques précis avec un suivi et des bilans réguliers** pour préparer l'avenir de notre ville et de ceux qui y vivent.